



Hygiène et Sécurité

RECYCLAGE DU PERSONNEL NON ELECTRICIEN HABILITATION ELECTRIQUE B0H0

Réf de l'action : ECF H120 indice 01

OBJECTIFS

Réactualisation des connaissances sur les prescriptions de sécurité pour des travaux d'ordre non électriques.

Répondre à l'obligation de formation et d'évaluation faite aux employeurs vis-à-vis de leurs salariés en vue d'éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leurs sont confiées (décret 88-1056 du 14 novembre 1988 mis à jour en septembre 2003 ,et publication UTE C 18-530).

En fonction des résultats acquis, permettre à leur employeur de les habilitier, en toute connaissance de cause.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Personnel déjà habilité à effectuer des travaux d'ordre non électrique et/ou des manœuvres permises dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension.
- Avoir 18 ans minimum et pas de contre indication médicale.
- Aucun niveau de connaissance en électricité n'est requis.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateur électricien de profession référencé CRAM suivant le contenu du décret 88-1056/2003.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédias.
- Coffrets et ou armoire d'essais, Vérificateur d'absence de tension, gants, appareils de mesures, tapis, tabourets, perches ...

EFFECTIFS

- Théorie : 12 stagiaires maxi.
- Pratique : 12 stagiaires maxi.

HORAIRES

DUREE

7 heures, soit 1 journée.

PROGRAMME

- CHAPITRE I : Introduction, statistique.
- CHAPITRE II : Rappel des notions élémentaires d'électricité.
- CHAPITRE III : Rappel des Dangers de l'électricité
- CHAPITRE IV : Les titres d'habilitation.
- CHAPITRE V : Les zones d'environnement (distances de sécurité).
- CHAPITRE VI : Interventions et travaux non électriques en B.T.
- CHAPITRE VII : Travaux non électriques en H.T
- CHAPITRE VIII : Consignes en cas d'incident, accident ou incendie.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Un test QCM spécifique au niveau d'habilitation sera proposé en fin de stage. Ce test est construit suivant la Note technique n°26.

SANCTION VISEE

- Attestation de stage.
- Demande de titre d'habilitation :
Un avis du formateur est donné sur le niveau requis par le stagiaire .Cet avis permettra au chef d'entreprise de délivrer le titre d'habilitation électrique correspondant. Un recyclage est suggéré tous les 3 ans.

Paraphe OF

Paraphe commanditaire